



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

**OFFICE DE DEVELOPPEMENT
RURAL DE SELINGUE**

DIRECTION GENERALE

□ BP 03 - ☎ Tel : 20-22-54-03 / 21-65-02-57

□ Fax : 20-22-83-08 / 21-65-02-07

Odrs1996@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

CONTRAT-PLAN 2017-2019 **ETAT-ODRS-PRODUCTEURS**

JUIN 2016.

[Tapez un texte]

SOMMAIRE :

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
PREAMBULE :	5
CHAPITRE I : OBJET ET DUREE.....	6
Section 1 : Objet.....	6
Section 2 : Durée	6
CHAPITRE II : CADRE GENERAL.....	6
Section 1 : Missions de l'ODRS.....	6
Section 2 : Objectifs du Contrat-plan.....	7
Section 3 : Activités.....	7
CHAPITRE III : ENGAGEMENTS DE L'ODRS.....	12
Section 1 : Renforcement des capacités des producteurs et transfert des activités.....	12
Section 2 : Gestion financière.....	12
Section 3 : Gestion des terres.....	12
Section 4 : Augmentation de la production et de la productivité.....	13
Section 5 : Promotion féminine.....	13
Section 6 : Protection de l'environnement.....	13
Section 7 : Partenariat avec les collectivités décentralisées.....	14
Section 8 : Indicateurs de performance.....	14
CHAPITRE IV : ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS.....	14
Section 1 : Partenariat avec l'ODRS.....	14
Section 2 : Augmentation de la production et de la productivité.....	14
Section 3 : Renforcement des capacités des organisations paysannes et des producteurs.....	14
Section 4 : Promotion féminine et emploi des jeunes.....	15
Section 5 : Institution du droit de péage.....	15
CHAPITRE V : ENGAGEMENT DE L'ETAT.....	15
CHAPITRE VI : DISPOSITIONS FINALES.....	15
Section 1 : Mise en place d'un Comité de suivi.....	15
Section 2 : Clauses de sauvegarde.....	16
Section 3 : Conditions d'entrée en vigueur.....	16
Section 4 : Annexes.....	16
Annexe 1 : Objectifs de formation des cadres et agents de l'ODRS.....	18
Annexe 2: Objectif des thèmes de formation des producteurs.....	19
Annexe 3: Besoins en effectifs d'agents à mettre en place sur la base du cadre organique	20
Annexe 4: Objectif de formation en alphabétisation	20
Annexe 5: Objectif d'augmentation de la production et la productivité rizicole	21
Annexe 6: Objectif d'augmentation de la production et la productivité des cultures sèches	22
Annexe 7 : Objectif d'augmentation de la production et la productivité des cultures de diversification.....	23
Annexe 8: Objectifs de production en cultures maraîchères.....	24
Annexe 9: Objectifs d'augmentation des productions animales et aquacoles	25
Annexe 10: Objectifs de renforcement des capacités des producteurs et de transfert des compétences.....	26
Annexe 11: Objectifs de création et de suivi des groupements de femmes et de jeunes	27
Annexe 12 : Objectifs en matière des travaux d'aménagement et de génie civil.....	28
Annexe 13: Objectifs pour la protection de l'environnement.....	29

Annexe 14: Objectifs en équipements, en matériels et en intrants agricoles.....	30
Annexe 15: Objectifs en recettes propres ODRS.....	31
Annexe 16: Budget d'Etat (Prévisions de dépenses du personnel, du fonctionnement et de l'investissement 2017,2018 et 2019).....	31
Annexe 17: Budget National (Prévisions de dépenses 2017).....	32
Annexe 18: Budget National (Prévisions de dépenses 2018).....	32
Annexe 19: Budget National (Prévisions de dépenses 2019).....	32
Annexe 20 : Besoin de financement des activités du contrat plan 2017-2019.....	33
Annexe 21 : Cadre logique simplifié de mise en œuvre des engagements opérationnels des parties prenantes du contrat-plan.....	34

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR : Activités Génératrices de Revenus.

AV : Association Villageoise.

CRRA : Centre Régional de Recherche Agronomique.

CSCR : Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

CPS/SDR : Cellule de planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural.

C.T : Collectivités Territoriales.

DREF : Direction Régionale des Eaux et Forêts.

DRP : Direction Régionale de la Pêche ;

DRSV : Direction Régionale des Services Vétérinaires ;

DRPIA : Direction Régionale des Productions et Industries Animales ;

DRS/CES : Défense et Restauration des Sols/ Conservation des Eaux et des Sols.

EPA : Etablissement Public à Caractère Administratif.

FNAA : Fonds National d'Appui à l'Agriculture.

Ha : Hectare.

IEC : Information, Education et Communication.

IER : Institut d'Economie Rurale.

Kg : Kilogramme.

Km : Kilomètre.

LOA : Loi d'Orientation Agricole.

MST : Maladie Sexuellement Transmissible.

MI : Mètre linéaire.

MGF : Mutilations Génitales Féminines.

NERICA : Nouveau Riz pour l'Afrique.

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication.

ODRS : Office de Développement Rural de Sélingué.

OPA : Organisation Paysanne Agricole.

ORTM : Office des Radios et Télévision du Mali.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

PDA : Politique de Développement Agricole.

PDCARPP : Programme de Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement.

PDI-BS : Programme de Développement de l'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué ;

PDSEC : Programmes de Développement Social, Economique et Culturel ;

PNISA : Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole ;

P-RM : Présidence de la République du Mali ;

PRESA-DCI : Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées.

SIAGRI : Salon International de l'Agriculture.

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise.

SRPV : Service Régional de la Protection des Végétaux.

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine.

T : Tonne

T/Ha : Tonne par hectare.

PREAMBULE

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, ci-après désigné **l'Etat**,

L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE, représenté par son Directeur Général, ci-après désigné **l'ODRS**, sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture,
Et

LES PRODUCTEURS, représentés par leur représentant au sein du Conseil d'Administration de l'ODRS, désignés ci-après **les Producteurs**,

- Vu la loi n°90-110-AN-RM du 18 Octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) ;
- Vu la loi n°94-009-AN-RM du 22 Mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;
- Vu la loi n°96-042-AN-RM du 07 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué sous la forme d'un Etablissement Public National à Caractère Administratif ;
- Vu la loi n°06-045 du 05 septembre 2006, portant la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui fixe les orientations de la politique de développement Agricole du Mali;
- Vu le décret n°96-221/P-RM du 21 Août 1996 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office de Développement Rural de Sélingué;
- Considérant les objectifs de la Politique de Développement Agricole (PDA) adopté en août 2013, qui visent l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique du Mali en conformité avec les objectifs assignés au Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR);
- Considérant les objectifs du Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) adopté par le conseil Supérieur de l'Agriculture en mai 2015, qui visent à assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales, de générer des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable;
- Considérant que l'ODRS, Etablissement Public à Caractère Administratif, est soumis aux obligations d'équilibre financier;
- Considérant que la réalisation des missions de l'O.D.R.S nécessite la mise en œuvre par celui-ci d'une politique rationnelle d'investissement et d'exploitation des ressources disponibles, soutenue par un appui conséquent et légal de l'Etat ;
- Considérant que le Contrat-Plan est l'un des instruments essentiels de la gestion de l'ODRS comme les autres EPA;
- Considérant d'une part, les résultats appréciables assortis des conclusions du rapport d'évaluation à mi-parcours sur l'exécution du dernier Contrat-Plan Etat-ODRS- Producteurs (2014-2016) en mai 2016 et d'autre part, l'objectif du présent Contrat-plan qui consiste à consolider les résultats acquis et à corriger les insuffisances enregistrées au cours de l'exécution des précédents;

CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : OBJET ET DUREE

SECTION 1 : OBJET

Article 1^{er} : Le présent Contrat - Plan a pour objet de définir, les engagements de l'Etat, de l'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) et des Producteurs dans le cadre de la mise en œuvre à court et à moyen termes d'un programme commun relatif :

- à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des populations de la zone d'intervention de l'ODRS ;
- au renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans ledit programme;
- à la préservation de l'environnement et à la bonne gestion des ressources naturelles;
- à la mobilisation des financements et des ressources conséquentes tant matérielles que logistiques accessibles en faveur du développement Agricole;
- à l'augmentation de la production et de la productivité tout en assurant l'amélioration de la compétitivité des produits Agricoles et Agro-industriels sur les marchés intérieurs, sous-régionaux voire internationaux;
- au développement d'un système de recherche et de conseil Agricoles performants au service d'une Agriculture durable et compétitive;
- à la formation de l'ensemble des acteurs du secteur afin de les faire accéder aux niveaux de connaissances et de compétences qui sont requis pour jouer leurs rôles et accomplir leurs missions.

SECTION II : DUREE

Article 2 : Le présent Contrat - Plan est conclu pour une durée de trois (3) ans, couvrant les années civiles 2017, 2018 et 2019 et qui correspondent aux campagnes Agricoles 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

CHAPITRE II: CADRE GENERAL

SECTION I: MISSIONS ASSIGNEES A L'ODRS

Article 3 : L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) est chargé, dans le cadre de la politique nationale de développement Agricole, de proposer et d'exécuter tous les projets et programmes concourant à la promotion du monde rural à travers des actions de développement intégré dans sa zone d'intervention. Cette zone couvre :

- les plaines du Ballé et du Sankarani en amont du barrage de Sélingué;
- le lac de retenue, sa zone d'inondation et les périmètres aménagés au pied du barrage ;
- la vallée du Sankarani et ses plaines inondables aménagées ou à aménager en aval du barrage jusqu'au confluent avec le fleuve Niger à Kourouba ;
- le bassin versant du Sankarani et du Ballé.

La zone de l'O.D.R.S. s'étend sur deux (2) Régions administratives, quatre Cercles et dix neuf Communes réparties comme suit :

- **dans les Cercles de Yanfolila et de Bougouni (Région de Sikasso)** : les quatorze (14) communes suivantes : *Wassoulou Ballé, Baya, Séré Moussa ani Samou, Gouagnaka, Djallon-Foula, Gouanan, Bolo-Fouta, Koussan, Sankarani, Djiguiya de Koloni, Yallankoro-Soloba, Tagandougou, Syentoula et Danou* ;

- **dans les Cercles de Kangaba et de Kati (Région de Koulikoro) :** les cinq (05) communes suivantes : *Kourouba, Tiakadougou-Faraba, Tiakadougou-Dialakoro, Maramandougou et Séléfougou.*

SECTION 2 : LES OBJECTIFS DU CONTRAT-PLAN 2017-2019

Article 4: Le présent Contrat Plan Etat-ODRS-Producteurs (2017-2019) a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en vue d'assurer le bien-être des populations de la zone d'intervention de l'ODRS dans une logique de développement durable. Il définit par ailleurs, les engagements de l'État, de l'O.D.R.S et des Producteurs dans le cadre d'un programme consensuel de développement triennal intégré. Cet objectif global se décline en cinq (5) objectifs spécifiques suivants:

- **Objectif spécifique n°1 :** Renforcer les capacités afin d'avoir des acteurs publics et professionnels disposant des ressources humaines, matérielles et financières leur permettant d'assurer l'ensemble de leurs activités et de relever les défis de développement du secteur Agricole dans la zone d'intervention de l'ODRS;

- **Objectif spécifique n°2 :** Moderniser le monde Agricole et rural par la mobilisation des investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements) tout en assurant une mise en exploitation durable des terres arables, dans le respect des contraintes environnementales;

- **Objectif spécifique n°3 :** Augmenter la production et la productivité des différentes filières Agricoles afin de les rendre plus compétitives et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés intérieurs ou sous régionaux;

- **Objectif spécifique n°4 :** Mettre à la disposition du secteur productif Agricole les techniques innovantes pour satisfaire les objectifs de Production, de Productivité et de Gestion durable de l'environnement et aussi de permettre à l'ensemble des acteurs du secteur d'accéder aux niveaux de compétence requis pour remplir leurs missions de service public ou de gérer durablement leurs exploitations Agricoles;

- **Objectif spécifique n°5 :** Assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations de la zone d'intervention de l'ODRS et aussi de contribuer à celle du reste du pays.

SECTION 3 : LES ACTIVITES

Article 5: Les activités ci-dessous retenues dans les cadres définis seront menées en vue de l'atteinte des objectifs visés dans le Contrat-Plan Etat-ORS-Producteurs (2017-2019).

3.1. Le renforcement des capacités

3.1.1. Renforcement des capacités de l'ODRS : il s'agira de :

- la couverture des besoins en salaires, primes et indemnités du personnel,
- la couverture des besoins de fonctionnement de l'ODRS (eau, électricité, loyers, téléphone, carburant,...),
- l'amélioration du cadre de travail et moyens logistiques de l'ODRS (équipements, infrastructures, l'entretien des bâtiments, véhicules, NTIC, les travaux d'entretiens périodiques et de consolidation des pinasses, la maintenance du site internet, etc.) ;

- l'élaboration d'un logiciel de gestion des Ressources Humaines et des fiches individuelles du personnel de l'ODRS ;
- du renforcement des capacités des agents de l'ODRS à travers les formations diplômantes, les stages, les voyages d'études et d'échanges d'expériences, les thèmes spécifiques liés à leurs fonctions, etc.
- la mise en œuvre d'un programme de recrutements/redéploiements d'effectifs sur la base du cadre organique en vigueur.

Les actions prévues dans le cadre du renforcement des capacités de l'ODRS sont planifiées dans les **Annexes 1, 3 et 16**.

3.1.2. Renforcement des capacités de la profession Agricole: il s'agira de :

- l'appui à la création des organisations paysannes Agricoles (associations et coopératives agricoles) et leur consolidation à travers les formations techniques, l'alphabétisation fonctionnelle, l'actualisation des répertoires des OPA, l'appui à la participation aux salons et foires agricoles ;
- l'appui-conseil aux Exploitations Agricoles Familiales, aux associations et coopératives Agricoles à travers la vulgarisation de nouvelles technologies relatives notamment à la petite mécanisation, la fertilité des sols, l'introduction de nouvelles variétés, la qualité des semences, etc.;
- l'appui aux activités genre par l'identification des besoins des femmes et le renforcement de leur capacité.

Les actions de renforcement des capacités de la profession Agricole sont planifiées dans les **Annexes 2, 4 et 10**.

3.1.3. Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales (CT): il s'agira d'apporter les appuis nécessaires à l'élaboration du Programme de Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement (PDCARPPE) pour la prise en compte du secteur dans les Programmes de Développement Social, Economique et Culturel (P.D.S.E.C) en lien avec le transfert des compétences dans le secteur Agricole.

3.1.4. Renforcement des capacités de Planification et Suivi-Evaluation: il sera relatif à :

- l'évaluation statistique du rendement et de la production du riz de maîtrise totale
- l'actualisation des rôles de l'eau ;
- du suivi et l'évaluation des activités de l'ODRS ;
- l'élaboration d'un Schéma Directeur d'intervention de l'ODRS ;
- la mise en œuvre du plan d'action des recommandations issues des états généraux sur la corruption et la délinquance financière 2014-2018 ;
- le suivi de l'application du manuel de procédures de gestion administrative financière et comptable de l'ODRS ;
- le suivi des recommandations issues du Conseil d'Administration et du Comité de suivi du Contrat-plan de l'ODRS ;
- la réalisation d'audit interne annuel pendant la durée du contrat-plan.

3.1.5. Renforcement des capacités dans le domaine de l'Information, de la communication et la documentation : il s'agira de :

- la production et la diffusion du magazine télé de 26 minutes sur l'ORTM ;
- la formation de deux Administrateurs du site internet de l'ODRS ;
- la confection et pose d'un panneau publicitaire mural au carrefour de la route Sikasso- Sélingué;
- la participation de l'ODRS au SIAGRI 2018;
- la confection d'un tableau d'affichage à l'ODRS et d'une boîte à suggestions;
- l'organisation d'une journée portes ouvertes N°1 sur l'ODRS;
- la reconstitution des archives de l'ODRS.

3.1.6. Renforcement de la prise en compte du Genre : il portera sur :

- les appuis à la création, au suivi et à l'animation des groupements de femmes et des jeunes impliqués dans les activités de petit élevage, de pisciculture, de maraîchage et à la mise en place de leurs comités de gestion ;
- du suivi et l'animation des groupements féminins et de jeunes fonctionnels dans les domaines du petit élevage, de la pisciculture, du maraîchage, de la gestion des plates formes multifonctionnelles et des moulins ;
- l'information, l'Education et la communication sur les MGF-VIH-SIDA ;
- la participation des femmes rurales et des groupes vulnérables aux instances de prise de décision ;
- la promotion de l'accès des femmes aux ressources productives.

Le programme de renforcement de la prise en compte du genre est donné en **Annexe 11**.

3.1.7. Renforcement de la prise en compte du VIH/SIDA et des maladies hydriques en milieu rural : Il s'agira de :

- la collaboration avec les services compétents en apportant des appuis à la sensibilisation, l'information et la communication ;
- l'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé publique pour ces maladies, menée dans le cadre du Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI).

Le programme retenu est planifié en **Annexe 11**.

3.2. La modernisation du monde Agricole et rural par la mobilisation des investissements

3.2.1. Le Foncier Agricole : Il consistera à :

- la relecture et de l'application scrupuleuse des termes du Cahier de Charges ODRS/ Attributaires;
- la prise en compte des besoins des groupes vulnérables en l'occurrence les femmes et les jeunes en matière d'attribution des terres aménagées par l'Etat ;
- la poursuite du processus d'immatriculation du patrimoine foncier de l'ODRS.

3.2.2. Les mécanismes de financement du secteur: ils porteront sur :

- la facilitation de l'accès des organisations paysannes au crédit bancaire;
- l'assistance aux producteurs à accéder au financement de leurs activités Agricoles à travers les trois guichets du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (Développement Agricole, Risques et Calamités Agricoles et Fonds de Garantie) ;
- la recherche de financements additionnels pour la réalisation des aménagements.

3.2.3. Aménagement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité: il s'agira de

- la production de plants par l'ODRS et les pépiniéristes privés;
- la réalisation de plantations individuelles, de bosquets villageois, de haies vives, de brises vents et de vergers;
- la diffusion des techniques de conservation des eaux et des sols (CES/DRS), de protection biologique des ouvrages hydrauliques, et de récupération des terres dégradées, *etc.*
- les contrôles de qualité de l'eau du lac, des forages et des puits,
- le contrôle des gîtes larvaires de simules et de la salubrité des ports de pêche ;
- du suivi des ruches améliorées ;

- l'analyse physico-chimique des sols ;
- des études sur l'état des lieux des plantations en zone ODRS et sur la rentabilité des filières Karité et Néré et aussi des missions de sensibilisation pour la sauvegarde de l'environnement.

3.2.4. Les Aménagements et infrastructures Agricoles : les actions vont porter sur,

- l'aménagement de trois (03) plaines en maîtrise totale de l'eau et de l'actualisation des études d'aménagement de 03 autres plaines;
- l'aménagement de périmètres maraîchers dans les Zones de Sélingué, Yanfolila et Maninkoura;
- la construction d'un seuil et de ses voies d'accès sur la rivière Sankarani pour sécuriser l'alimentation en eau des stations de pompage de Maninkoura (Projet PDI-BS);
- l'installation d'une mini centrale hydroélectrique de 4 MW pour la fourniture d'électricité aux stations de pompage et aux villages riverains du seuil (Projet PDI-BS) ;
- la consolidation du périmètre de Maninkoura (1094 ha) dans le cadre du PDI-BS ;
- des travaux d'entretien des infrastructures hydrauliques;
- l'amélioration de la gestion de l'eau du périmètre de Maninkoura ;
- la réalisation d'infrastructures piscicoles et aquacoles,
- la construction de magasins de stockage, de marchés ruraux, de centres polyvalents, d'atelier de machinisme Agricole, des ateliers de transformation des produits agroalimentaires (PRESA-DCI).
- la construction des centres d'alphabétisation fonctionnelle (Projets PDI-BS et PRESA-DCI);
- la construction de la piste rurale Yanfolila-Torakoro (30 km) ;
- la consolidation des pistes rurales de Maninkoura (Projet PDI-BS).

Les objectifs en matière d'aménagement et de réalisation des infrastructures sont planifiées en **Annexe 12**.

3.2.5. Les Equipements Agricoles: il s'agira de la sensibilisation et de l'appui à l'adhésion des producteurs au programme Gouvernemental de mécanisation Agricole visant à améliorer le taux d'équipement des exploitations agricoles de 40% à 60% à l'horizon 2020.

Les objectifs en équipements Agricoles sont indiqués en **Annexe14**.

3.3. L'augmentation de la production et la productivité des différentes filières Agricoles

3.3.1. Développement des filières de productions végétales: il s'agira de :

- l'appui à l'accès aux intrants subventionnés et aux petits équipements;
- l'appui à l'approvisionnement en intrants agricoles, à la conservation des produits agricoles, à la transformation des produits et à la commercialisation des produits Agricoles;
- l'appui aux activités de la protection des végétaux ;
- l'appui à la promotion de nouvelles filières porteuses (patate douce, l'arachide de décrue et le haricot vert);
- l'appui aux producteurs semenciers dans le processus de labellisation et de certification des semences améliorées;
- le développement des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les objectifs de production et de productivité sont indiqués en **Annexe 5, 6, 7 et 8**.

3.3.2. Le développement des filières de productions animales : Il se fera à travers :

- la formation et le suivi des producteurs pratiquant l'embouche bovine;
- la formation des aviculteurs,
- la construction des poulaillers améliorés,

- l'installation et le suivi des couveuses ;
- la formation des vaccinateurs villageois;
- la facilitation de l'accès des aviculteurs aux intrants subventionnés;
- le suivi des informations sur les cours des marchés d'élevage.

Les activités planifiées se trouvent indiqués en **Annexe 9**.

3.3.2. Le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture: il se fera à travers :

- la facilitation de l'accès des pisciculteurs aux intrants subventionnés;
- l'installation de cages flottantes et d'étangs piscicoles;
- la vulgarisation des techniques et technologies de conservation et de transformation des poissons dans les campements de pêche;
- la sensibilisation des mareyeuses sur les techniques et technologies de traitement, de conservation de conditionnement et transport des poissons frais ;
- la collecte d'informations statistiques de débarquement de poisson frais et transformé ;
- le suivi des informations utiles sur les marchés des produits de pêche ;
- la réalisation de deux enquêtes socio-économiques.

Les activités planifiées se trouvent indiqués en **Annexe 9**.

3.4. La mise à la disposition du secteur productif Agricole des techniques innovantes et formation des acteurs :

3.4.1. Le Développement de la Recherche Agricole et de la formation des acteurs: Il portera entre autres sur :

- le suivi des essais et tests en milieu paysan initiés par la Recherche Agricole ;
- la conduite des démonstrations de résultats de Recherche Agricole.

3.4.2. La formation liée à l'emploi : il s'agira de la réalisation de formations des producteurs sur les différents thèmes relatifs :

- ✓ aux techniques de pisciculture en cage flottante;
- ✓ au suivi des couveuses après leur installation ;
- ✓ à l'amélioration des compétences des vaccinateurs villageois ;
- ✓ à la bonne conduite de l'aviculture ;
- ✓ à la production et la transformation du miel et de ses sous-produits ;
- ✓ aux bonnes méthodes de conservation et de transformation des poissons ;
- ✓ aux techniques de transformation des produits Agricoles ;
- ✓ à la commercialisation des produits Agricoles, etc.

Les activités planifiées se trouvent indiqués en **Annexe 2**.

3.5. La sécurité alimentaire de l'ensemble des populations: particulièrement à travers la contribution à la promotion de l'éducation Nutritionnelle en appui aux services compétents.

CHAPITRE III: ENGAGEMENTS DE L'ODRS.

Article 6 : L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) s'engage à mettre en œuvre les différentes activités du Contrat/Plan 2017-2019 à travers les indicateurs de performance spécifiés dans les **Annexes 1 à 15** du présent document et suivant les sections spécifiques ci-après :

SECTION 1: RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PRODUCTEURS ET TRANSFERT DES ACTIVITES.

Article 7 : L'Office de Développement Rural de Sélingué s'engage à:

- mettre en place un cadre de concertation avec les services techniques régionaux, les ONG et autres partenaires au développement intervenant dans sa zone d'intervention, afin d'assurer la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs;
- instaurer un droit de péage en contrepartie des usages des infrastructures et cela de concert avec les producteurs et les collectivités territoriales;
- former les producteurs et les productrices en alphabétisation fonctionnelle en vue de produire un nombre suffisant de néo-alphabètes susceptibles d'assurer le transfert des compétences;
- former les producteurs sur les techniques innovantes pour satisfaire les objectifs de production, de productivité et de gestion durable de l'environnement;
- mettre en place un cadre de concertation ODRS-Producteurs-Institutions Bancaires et de Micro finances afin de dégager les stratégies adéquates pour apurer les arriérés de crédit en vue d'améliorer l'accès des organisations paysannes au crédit bancaire ;
- assister les producteurs en matière d'accès au financement de leurs activités Agricoles à partir du Fonds National d'Appui à l'Agriculture;
- dynamiser les organisations de producteurs Agricoles dans la gestion des activités qui leur ont été transférées, notamment la multiplication des semences sélectionnées, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles, etc.

SECTION 2 : GESTION FINANCIERE

Article 8 : l'O.D.R.S s'engage à:

- assurer son équilibre financier à partir des ressources propres, des subventions de l'État du budget spécial d'investissement, et des ressources extérieures (**Annexes 15,16, 17,18 et 19**);
- garantir une bonne affectation des fonds de la redevance eau à hauteur de:
 - ✓ **68,5%** pour les travaux d'entretien du réseau hydraulique secondaire;
 - ✓ **1,5%** pour le salaire du personnel contractuel chargé de la gestion de l'eau et le fonctionnement des comités paritaires (paiement des indemnités de participation aux réunions);
 - ✓ **30%** pour le paiement des primes et indemnités des agents de l'ODRS ;
- améliorer les ressources propres conformément à la loi n°90-110 AN-RM du 18 octobre 1990.

SECTION 3 : GESTION DES TERRES

Article 9 : l'ODRS s'engage à :

- procéder à la relecture du cahier de charges ODRS/Attributaires de parcelles et en assurer la bonne application, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Agricole afin de garantir la sécurité foncière à tous les exploitants agricoles ;
- poursuivre le processus d'immatriculation de son patrimoine foncier;

- procéder à la reconversion progressive des plaines en maîtrise totale de l'eau ;
- respecter le quota d'attribution des terres aménagées par l'état aux femmes, aux jeunes et aux groupes déclarés vulnérables conformément aux dispositions de la LOA;
- assurer l'entretien du réseau hydraulique notamment le réseau secondaire, au prorata du taux affecté à ce poste sur la redevance recouvrée (soit les **68,5%**) ;
- actualiser les études sur les différentes plaines situées dans la zone d'intervention de l'ODRS ;
- vulgariser le maximum de techniques innovantes dans le cadre de l'amélioration de la fertilité des sols en vue de leur exploitation durable.

SECTION 4: AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE

Article 10 : l'ODRS s'engage à :

- appuyer les producteurs à adhérer au programme Gouvernemental de mécanisation Agricole visant à rehausser le taux d'équipement de 40% à 60% à l'horizon 2020 ;
- développer un cadre de partenariat avec les services techniques spécialisés en vue de promouvoir les filières avicole, apicole, aquacole et maraîchère;
- intensifier et diversifier la production Agricole en vue de contribuer significativement à la souveraineté alimentaire et d'accroître les revenus des producteurs;
- assurer la formation des producteurs et des agents chargés de l'appui-conseil;
- introduire de nouvelles variétés performantes adaptées au changement climatique;
- sensibiliser les producteurs au respect du calendrier agricole et du plan d'eau en vue de tirer le meilleur profit des aménagements.

SECTION 5: DES ACTIONS DE PROMOTION DES FEMMES ET DES JEUNES.

Article 11 : l'ODRS s'engage à :

- susciter la création des groupements femmes et des jeunes et assurer leur animation dans le cadre des activités génératrices de revenus ;
- développer le partenariat avec les projets ou ONG dans le cadre de la sensibilisation sur le VIH/SIDA, les MST, les maladies liées à l'eau et les MGF (Mutilations Génitales Féminines).

SECTION 6 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Article 12 : l'O.D.R.S s'engage à :

- appuyer les populations de sa zone d'intervention dans la poursuite des actions de protection de l'environnement, notamment la conservation, la restauration et le maintien de la fertilité des sols (techniques de DRS/CES), les actions de reboisement (production de plants, bosquets villageois, haies vives, brises vent, vergers);
- contrôler la qualité de l'eau du lac, des forages, des puits ;
- Contrôler les gîtes larvaires de simules et la salubrité des ports de pêche
- réaliser des analyses physico-chimiques des sols des plaines de Sélingué et de Kotouba;
- sensibiliser les populations de sa zone d'intervention sur la nécessité de sauvegarder l'environnement.

SECTION 7 : PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Article 13 : L'ODRS s'engage à :

- renforcer le partenariat avec les collectivités décentralisées pour la mise en œuvre des projets et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires dans sa zone d'intervention;
- poursuivre l'appui aux communes rurales dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs Programmes de Développement Economique, Social et Culturel.

SECTION 8: INDICATEURS DE PERFORMANCE.

Article 14: L'ODRS s'engage à réaliser les activités prévues dans le cadre du présent contrat plan suivant les indicateurs retenus dans les **Annexes 1 à 15**.

CHAPITRE IV: ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

SECTION 1 : PARTENARIAT AVEC L'ODRS

Article 15 : Dans le cadre du partenariat avec l'O.DR.S, les producteurs s'engagent à:

- participer à la maintenance des infrastructures, la bonne gestion de l'eau d'irrigation et l'amélioration de la mise en valeur des terres;
- assurer une large diffusion des décisions et recommandations issues des sessions du Conseil d'Administration et du Comité de Suivi du Contrat-plan, de même que les directives de la Direction Générale de l'ODRS dans le cadre de l'amélioration du travail.

Article 16: Les producteurs s'engagent à :

- participer à la relecture du cahier des charges ODRS / Attributaires de parcelles rizicoles et à observer scrupuleusement les clauses dudit cahier.

SECTION 2 : AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE

Article 17: Les producteurs s'engagent à:

- appliquer les itinéraires techniques conseillés par l'ODRS afin d'améliorer le niveau des rendements des différentes productions végétales ;
- sensibiliser les producteurs à adhérer au programme Gouvernemental mis en place pour améliorer le niveau d'équipement des exploitations agricoles.

SECTION 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS

Article 18: Les producteurs s'engagent à:

- respecter scrupuleusement les statuts et règlements intérieurs de leurs organisations afin d'optimiser le fonctionnement de celles-ci;
- sensibiliser les organisations socio professionnelles paysannes et les producteurs sur les actions visant à renforcer leurs capacités organisationnelles et de gestion;
- participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies adéquates d'apurement des dettes de leurs organisations auprès des institutions de crédit agricole afin d'améliorer leur accès;

- réunir les conditions d'accès au financement de leurs projets d'activités Agricoles à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture;
- améliorer significativement le niveau de recouvrement de la redevance eau.

SECTION 4 : PROMOTION FEMININE ET EMPLOI DES JEUNES.

Article 19 : Les producteurs s'engagent à :

- intégrer davantage les préoccupations spécifiques des femmes et des jeunes dans les différents projets de développement initiés à la base;
- impliquer les femmes et les jeunes dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR);
- développer l'approche genre et équité dans la mise en place des instances dirigeantes en vue d'impliquer davantage les femmes et les jeunes dans la prise de décisions à la base.

SECTION 6: INSTITUTION DU DROIT DE PEAGE

Article 21: les producteurs s'engagent, de concert avec l'ODRS et les autorités communales à :

- protéger les infrastructures hydrauliques et routières et à instaurer un droit de péage en contrepartie de leur usage, afin de générer des ressources additionnelles dans le cadre de leur entretien.

CHAPITRE V: ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT.

Article 22: l'État s'engage à :

- consolider l'autonomie de gestion de l'O.D.R.S conformément aux dispositions de la loi n°90-110 AN—RM du 18 Octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des E.P.A et à celles relatives à la loi n°96-042-AN-RM du 07 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué;
- mettre à la disposition de l'ODRS les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans le Contrat-Plan 2017-2019 (dépenses de matériels, d'équipements, de salaires des fonctionnaires mis à la disposition de l'ODRS, d'entretien du réseau hydraulique primaire, de construction et d'entretien des pistes rurales);
- appuyer l'ODRS dans la recherche de financement nécessaire auprès des partenaires au développement pour l'aménagement de certains périmètres et sites de bas-fonds en maîtrise totale de l'eau, l'élaboration du schéma directeur de développement de la zone de l'ODRS et la réalisation de nouveaux projets qui seront initiés pendant la durée du présent contrat plan.

Article 23: Les engagements financiers de l'État sont spécifiés dans les **Annexes 16, 17, 18 et 19** du présent Contrat/Plan.

CHAPITRE VI: DISPOSITIONS FINALES.

SECTION 1 : MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI

Article 24: il est mis en place par le Gouvernement du Mali, un Comité de Suivi chargé de suivre et d'évaluer la réalisation du Contrat /Plan et de faire toutes suggestions et recommandations quant aux modalités de sa mise en œuvre. (Cf. Arrêté fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Suivi).

Le Comité de suivi à mettre en place sera composé comme suit :

- un représentant du Ministère chargé des finances : Président
- un représentant du Ministère chargé de l'Agriculture : Membre ;

- un représentant du Ministère chargé de l’Elevage et de la Pêche : Membre ;
- un représentant du Ministère chargé de l’Environnement et de l’assainissement: Membre;
- un représentant du Ministère chargé de la Santé : Membre ;
- un représentant du Ministère chargé de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille : Membre ;
- un représentant du Ministère en charge de l’Education Non Formelle : Membre ;
- un représentant du Ministère de l’Energie et de l’eau : Membre ;
- le Chef de Division Contrats plans et liquidations, Direction Générale du Budget, Ministère de l’Economie et des Finances : Membre ;
- le Directeur Général de l’ODRS : Membre ;
- le représentant des Producteurs de la zone ODRS: Membre ;
- un représentant du comité syndical des travailleurs de l’ODRS: Membre ;
- le Président du Conseil Régional de Sikasso : Observateur ;
- le Président du Conseil Régional de Koulikoro : Observateur.

Un arrêté du Ministre des finances fixe les modalités de fonctionnement du Comité de Suivi.

SECTION 2 : CLAUSES DE SAUVEGARDE

Article 25: Si des faits ou décisions non prévus dans l’élaboration du présent Contrat /Plan en rendaient certaines dispositions inapplicables ou empêchaient d’atteindre les résultats prévus, le Comité de Suivi en tirera les conséquences sur les engagements de l’État, de l’O.D.R.S. et des Producteurs, et leur proposera le cas échéant les modifications souhaitables.

SECTION 3 : CONDITIONS D’ENTREE EN VIGUEUR

Article 26: Le présent Contrat/Plan entrera en vigueur, après approbation par le Gouvernement, à partir de sa date de signature.

SECTION 4 : ANNEXES

Article 28 : Les annexes ci-dessous cités sont parties intégrantes du présent Contrat/Plan.

Annexe 1: Objectif de formation des cadres et agents de l’ODRS.

Annexe 2: Objectif des thèmes de formation des producteurs de l’ODRS

Annexe 3: Besoins en effectifs d’agents à mettre en place sur la base du cadre organique en vigueur

Annexe 4: Objectif de formation en alphabétisation

Annexe 5: Objectif d’augmentation de la production et la productivité rizicole

Annexe 6: Objectif d’augmentation de la production et la productivité des cultures sèches

Annexe 7: Objectif d’augmentation de la production et la productivité des cultures de diversification

Annexe 8: Objectifs de production en cultures maraîchères

Annexe 9: Objectif d'augmentation des productions animales et aquacoles

Annexe 10: Objectifs de renforcement des capacités des producteurs et de transfert des compétences

Annexe 11: Objectif de création et de suivi des groupements féminins

Annexe 12: Objectifs en matière des travaux d'aménagement et de génie civil

Annexe 13: Objectifs pour la protection de l'environnement

Annexe 14: Objectifs en équipements, en matériels et en intrants agricoles

Annexe 15: Objectifs en recettes propres ODRS.

Annexe 16: Budget d'Etat (Prévisions de dépenses du personnel, du fonctionnement et de l'investissement 2017,2018 et 2019).

Annexe 17: Budget National (Prévisions de dépenses 2017).

Annexe 18: Budget National (Prévisions de dépenses 2018).

Annexe 19: Budget National (Prévisions de dépenses 2019).

Annexe 20: Cadre logique simplifié de mise en œuvre des engagements opérationnels des parties prenantes du contrat-plan

Annexe 21: Répartition des engagements par acteur.

Ont signé :

Sélingué, le2016
Le Représentant des Producteurs

Sélingué le2016
Le Directeur Général de l'ODRS

Daouda TRAORE

Mamadou M'Baré COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

Bamako, le.....2016
Le Ministre de l'Agriculture

Bamako, le 2016
Le Ministre de l'Economie et des Finances

Kassoum DENON
Chevalier de l'Ordre national

Boubou CISSE

Annexe 1 : Objectifs de formation des cadres et agents de l'ODRS

Thèmes	Nbre agents	2017	2018	2019
1-Formation à Sélingué de tous les cadres (Direction, Chefs Département de l'Office et des Projets ODRS) en Management des ressources humaines et Leadership.	25	25	-	-
2-Formation des chauffeurs en règles de conduite et comportement en milieu professionnel.	13	13	-	-
3-Recyclage des chauffeurs en règles de conduite et comportement en milieu professionnel	13	-	-	13
4-Formation à Sélingué de tous les Secrétaires et Assistants de Direction en Accueil et orientation des usagers.	12	-	12	
5-Formation à Sélingué des agents de l'Administration en techniques de classement et d'archivage ainsi qu'en traitement de courrier.	15	10	5	-
6-Formation à Sélingué des agents en techniques d'évaluation des productions: échantillonnage et placement des carrés de rendement.	24	24	-	-
7-Formation des agents en élaboration, analyse et gestion des projets à Bamako.	05	-	05	-
8-Formation des agents de la Cellule de Contrôle de Gestion Interne en Méthodologie d'Inspection : audit et contrôle interne .	02	02	-	-
9-Formation sur les procédures de contrôle interne de gestion.	02	-	02	-
10-Formation des agents de la Cellule de Contrôle interne en vérification et gestion de performance	02	-	-	02
11-Formation en analyse physico-chimique des eaux.	02	02	-	-
12-Formation des agents en suivi environnemental	03	03	-	-
13- Formation des agents formateurs en greffage	02	-	02	-
14-Formation sur la gestion de l'eau au niveau des plaines irriguées par pompage électrique.	04	02	02	-
15-Formation diplômant cadres.	08	03	03	02
16-Formation sur la gestion de l'eau au niveau des plaines irriguées.	03	03	-	-
17-Formation d'orientation pour les nouveaux agents	30	14	08	08
18-Voyage d'échanges d'expériences sur la gestion des périmètres irrigués de Bagré au Burkina.	05	-	05	-

Annexe 2: Objectifs de formation des producteurs de l'ODRS

Thèmes	Total producteurs	2017	2018	2019
1-Formations sur les thèmes techniques (nombre de producteurs)	1578	658	620	300
2-Alphabétisation (nombre d'auditeurs)	450	150	150	150
3-Vulgarisation de la petite mécanisation (nombre de technologies).	04	02	01	01
4-Amélioration de la fertilité des sols (nombre de technologies).	02	02	-	-
5-Introduction de nouvelles variétés de riz (nombre de variétés).	01	01	-	-
6-Vulgarisation des semences certifiées (quantité en T).	145	48	48	49
7-Vulgarisation des petits équipements d'analyse et de contrôle (nombre de kits).	1	01	-	-
8-Appui aux activités genre (identification, renforcement) (nombre de femmes ou jeunes)*	470	250	220	-
9-IEC et mécanismes de prise en charge dans le cadre du VIH/SIDA (appui à la sensibilisation sur ces maladies et renforcement de l'offre de soins en milieu rural) (nombre de séances d'IEC).	36	12	12	12
10-Formation en techniques de greffage des arbres fruitiers.	60	60	-	-
11-Formation sur les techniques de pisciculture en cage flottante.	30	15	15	-
12-Formation des aviculteurs sur le suivi des couveuses.	15	05	05	05
13-Formation sur itinéraire technique de l'aviculture.	100	30	40	30
14-Formation des vaccinateurs villageois.	25	08	09	08
15-Formation sur les techniques de production et de transformation du miel et de ses sous-produits.	60	30	-	30
16-Prospection en défenses des cultures (ha)	10505	2700	2880	4925
17-Traitement des superficies infestées (ha)	9450	2430	2590	4430
18-Appui à la promotion de la patate douce (ha)	105	30	35	40
19-Appui à la promotion de l'arachide de contre saison (ha)	30	10	10	10
20-Appui à la promotion du haricot vert (ha)	15	05	05	05
20-Appui à la promotion des cultures horticoles dans les périmètres en contre saison (ha)	135	40	45	50
21-Appui à la promotion des variétés adaptées au changement climatique (Nombre de variétés).	03	01	01	01

Annexe 3 : Besoins en effectifs d'agents à mettre en place

Catégorie	Cadre/Corps	Spécialité	Besoins	Disponible	A chercher	
					2017	2018
A	Ingénieur des Eaux&Forêts	Aquaculture	01	00	01	
	Economiste	Agroéconomiste	01	00	01	
	Ingénieur Informaticien	Réseaux	01	00	01	
	Inspecteur des Finances	Finances	01	01	-	01
	Ingénieur de l'Elevage	Elevage	02	00	01	01
	Ingénieur Génie Rural	Génie Rural	02	01	01	
	Ingénieur Electro mécanicien	Electro mécanique	01	00	01	-
B	Contrôleurs des Finances	Finances & Comptabilité	03	01	01	02
	Technicien des Eaux&Forêts	Eaux&Environnement	02	00	01	01
	Techniciens Génie Rural	Génie Rural	02	00	01	01
	Techniciens d'Agriculture	Agriculture	02	18	01	01
	Techniciens Laboratoire	Laborantin	01	00	-	01
	Administration Générale	Secrétaire Administration	02	01	01	01
C	Adjoint du Trésor	Trésor	01	01	01	
	Agent Technique Statistique	Statistique	01	01	01	
TOTAL			23	25	13	09

Commentaire : En terme d'effectif le disponible dépasse les besoins du cadre organique. Cependant, l'ODRS manque de certains spécialistes comme en aquaculture, agroéconomie, maintenance de réseaux, eaux et environnement, laborantin. Aussi, les besoins se feront sentir en fonction des départs à la retraite au cours deux années du contrat-plan. Actuellement, il ya un effectif total de 109 agents dont 77 fonctionnaires parmi lesquels 07 sont en formation et 32 contractuels. La répartition de cet effectif par catégories est la suivante: A= 24 ; B= 32 ; C=28 ; D=25.

Annexe 4: Objectif de formation en alphabétisation

Indicateurs	Réalisation 2016	Objectifs du Contrat-plan			
		2017	2018	2019	Cumul
Prévision de centres fonctionnels (Nombre)	08	02	0	0	02
Total Auditeurs à inscrire (Nombre)	204	150	150	150	450
Hommes (Nombre)	70	75	70	70	215
Femmes (Nombre)	134	75	80	80	235
Total auditeurs réguliers (Nombre)	143	105	105	105	315
Hommes (Nombre)	49	53	49	49	151
Femmes (Nombre)	94	52	56	56	164
Total néo-alphabètes à produire (Nombre)	50	37	37	37	111
Hommes (Nombre)	17	19	17	17	53
Femmes (Nombre)	33	18	20	20	58
Total animateurs à former (Nombre)	0	04	-	-	04
Animateurs (Nombre)	0	02	-	-	2
Animatrices (Nombre)	0	02	-	-	2
Total animateurs à recycler (Nombre)	16	16	04	-	20
Animateurs (Nombre)	10	10	02	-	12
Animatrices (Nombre)	6	06	02	-	8

Commenaire : Le total des auditeurs réguliers connaîtra une augmentation de 70 % et celui des néo-alphabètes à produire va augmenter de 35 % pendant la période du contrat plan. Le PDI-BS se propose d'une part de former 1500 auditeurs/an soit 500 chaque année et d'autre part d'appuyer 10 centres d'alphabétisation en matériels didactiques et petits matériels.

Annexe 5 : Objectif d'augmentation de la production et la productivité rizicole

Cultures	Indicateurs	Campagnes agricoles				Augmentation 2016-2019
		2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Riz en Maîtrise Totale	Superficie (ha)	2596	1725	2700	3750	1154
	Rendement (t/ha)	5,49	6	6	6	0,51
	Production (T)	14252,04	10350	16200	22500	8247,96
Riz NERICA	Superficie (ha)	2650	2474	1004	504	-2146
	Rendement	1,35	1,5	1,7	1,7	0,35
	Production (T)	3577,5	3711	1706,8	856,8	-2720,7
Riz de Submersion libre	Superficie (ha)	968	970	980	990	22
	Rendement (t/ha)	2,26	2,5	2,5	2,5	0,24
	Production (T)	2187,68	2425	2450	2475	287,32
Riz de Bas- fonds	Superficie (ha)	960	960	760	503	-457
	Rendement (t/ha)	2,17	2,5	2,5	2,5	0,33
	Production (T)	2083,2	2400	1900	1257,5	-825,7
Total	Superficie (ha)	4524	3655	4440	5243	+719
	Rdt moyen (t/ha)	4,09	4,15	4,63	5,00	+0,91
	Production (T)	18522,92	15175	20550	26232,5	+7709,58

Commentaire : Au terme du Contrat-plan les superficies vont augmenter de **15,9%**, les rendements de **22,2%** et les productions de **41,6%**. Les superficies en submersion libre et de bas-fonds vont subir une diminution progressive en faveur des aménagements en maîtrise totale de l'eau qui seront réalisés notamment par le PDI-BS, le PRESA/DCI et d'autres partenaires de l'ODRS.

Annexe 6 : Objectifs d'augmentation de la production et la productivité des cultures sèches

Cultures	Indicateurs	Campagnes agricoles				Augmentation 2016-2019
		2015/016	2017/2018	2018/2019	2019/2020	
Maïs conventionnel	Superficie (ha)	12070	12430	12805	13190	1120
	Rendement (t/ha)	2,35	3,5	3,5	3,5	1,15
	Production (T)	28364,5	43505	44817,5	46165	17800,5
Maïs hybride	superficie (ha)	550	565	583	600	50
	Rendement (t/ha)	5	6	6	6	1
	Production (T)	2750	3390	3498	3600	850
Mil	Superficie (ha)	980	950	920	895	-85
	Rendement (t/ha)	0,84	1,1	1,1	1,1	0,26
	Production (T)	823,2	1045	1012	984,5	161,3
Sorgho	Superficie (ha)	1775	1720	1670	1620	-155
	Rendement (t/ha)	1	1,25	1,25	1,25	0,25
	Production (T)	1775	2150	2087,5	2025	250
Arachides	Superficie (ha)	5685	5735	5785	5835	150
	Rendement (t/ha)	0,96	1	1	1	0,04
	Production (T)	5457,6	5735	5785	5835	377,4
Niébé	Superficie (ha)	1010	960	910	860	-150
	Rendement (t/ha)	1,7	1,8	2,0	2,0	0,3
	Production (T)	1717	1728	1820	1720	+10

Commentaire : **Le Maïs Conventionnel :** les superficies augmenteront de **+9,27%**, le rendement connaîtra une progression sensible de **+48,9%** et la production une augmentation de **+62,7%**.

Le Maïs Hybride : les superficies augmenteront de **+9,09%**, le rendement connaîtra une progression de **+20%** et la production une augmentation sensible de **+30,9%**.

Le Mil : les superficies connaîtront une réduction de **- 8,67%**, le rendement augmentera notablement d'environ **31%** et la production va connaître une progression de **+19,59%**.

Le Sorgho : les superficies emblavées vont connaître une réduction de **-8,73%**, tandis que le rendement va progresser de **+25%** et la production de **+14,08%**.

Les Arachides : les superficies vont connaître une légère hausse de **+2,63%**, le rendement et la production aussi suivront la même tendance avec respectivement de **+4,16%** et **+2,63%**.

Le Niébé: les superficies vont connaître une réduction de **-14,85%**, le rendement va augmenter de **+14,28%** tandis que la production sera en légère baisse de **-1,56%**.

Annexe 7 : Objectif d'augmentation de la production et la productivité des cultures de diversification

Cultures	Indicateurs	Campagnes agricoles				Augmentation 2016-2019
		2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Sésame	Superficie (ha)	560	580	600	620	60
	Rendement (t/ha)	0,54	0,55	0,55	0,6	0,06
	Production (T)	302	319	330	372	70
Banane	Superficie (ha)	95	100	105	110	15
	Rendement	18	20	20	20	2
	Production (T)	1710	2000	2100	2200	490
Manioc	Superficie (ha)	1010	1010	1012	1012	02
	Rendement (t/ha)	17,3	18	20	20	2,7
	Production (T)	17473	18180	20240	20240	2764

Commentaire : Le Sésame : au terme du contrat-plan les superficies vont augmenter de **+10,71%**, le rendement sera en hausse de **+11,11%** et la production serait également en croissance de **+23,17%**.

La Banane : les superficies vont augmenter de **+15,78%**, le rendement sera en hausse de **+11,11%** et la production évoluera de **+28,65%**.

Le Manioc : les superficies connaîtront une réduction de **-14,85%**, tandis que le rendement sera en augmentation de **+15,6%** et la production une légère hausse de **+1,56%**.

Annexe 8 : Objectifs de production en cultures maraîchères

Cultures	Indicateurs	2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Augmentation 2016-2019
Echalote	Superficie (ha)	85	87	88	90	5
	Rendement (t/ha)	15,7	16	16,3	16,7	1
	Production (T)	1334,5	1392	1434	1503	168,5
Oignons	Superficie (ha)	105	125	130	130	25
	Rendement (t/ha)	16,5	16,8	17,2	17,5	1
	Production (T)	1732,5	2100	2236	2275	542,5
Chou	Superficie (ha)	11,5	12	12	12,2	0,7
	Rendement (t/ha)	15,2	15,5	15,8	16,1	0,9
	Production (T)	175	186	190	196	22
Concombre	Superficie (ha)	39	40	41	41,4	2,4
	Rendement (t/ha)	9,2	9,4	9,6	9,8	0,6
	Production (T)	359	376	394	406	47
Tomate	Superficie (ha)	63	64	65,5	67	4
	Rendement (t/ha)	14	14,3	14,6	14,9	0,9
	Production (T)	882	919,5	956	997	115
Gombo	Superficie (ha)	253	258	263	268	15
	Rendement (t/ha)	9	9,2	9,4	9,6	0,6
	Production (T)	2277	2374	2472	2573	296
Laitue	Superficie (ha)	17	17,3	17,7	18	1
	Rendement (t/ha)	10	10,2	10,4	10,6	0,6
	Production (T)	170	176,5	184	191	21
Pomme de terre	Superficie (ha)	53	54,1	55,1	56,2	3,2
	Rendement (t/ha)	16	16,3	16,6	17	1
	Production (T)	848	882	915	955	107
Aubergine	Superficie (ha)	33	33,7	34,3	35	2
	Rendement (t/ha)	13	13,3	13,5	13,8	0,8
	Production (T)	429	448	463	483	54
Courgette	Superficie (ha)	21,5	21,9	22,4	22,8	1,3
	Rendement (t/ha)	13	13,3	13,5	13,8	0,8
	Production (T)	279,5	291	302	315	35
Piment	Superficie (ha)	49	50	51	52	3
	Rendement (t/ha)	4,4	4,5	4,6	4,7	0,3
	Production (T)	216	225	235	244	29
Patate douce	Superficie (ha)	331	360	365	370	39
	Rendement (t/ha)	17,7	18	18	18	0,3
	Production (T)	5859	6480	6570	6660	801
Haricot vert	Superficie (ha)	0	5	5	5	5
	Rendement (t/ha)	0	8	8	9	9
	Production (T)	0	40	40	45	45

Annexe 9 : Objectif d'augmentation des productions animales et aquacoles

Indicateurs	Situation existante en 2015/2016	Objectifs du Contrat-plan			
		2017	2018	2019	Total
Embouche Bovine					
Nombre d'emboucheurs à former et à suivre	05	10	15	15	40
Nombre de têtes à emboucher	50	100	150	150	400
1. Aviculture					
Nombre d'aviculteurs à former et à suivre	20	30	40	30	100
Nombre de poulaillers améliorés à construire	15	20	21	22	63
Nombre de vaccinateurs villageois à former	05	08	08	09	25
Nombre de couveuses à installer	03	05	05	05	15
Poussins à produire	1000	1700	1700	1700	5100
2. Pisciculture					
Nombre d'étangs piscicoles à installer	04	07	07	05	19
Quantité de poisson récolté (T)	03	05	05	04	14
Nombre de cages flottantes à installer	08	15	20	30	65
Quantité de poisson récolté (T)	05	20	25	30	75
Total quantité poisson récoltée (étang+Cages flottantes)	08	25	30	34	89
3. Pêche					
Quantité recensée de poisson pêché dans le lac (T)	1876	2250	2800	2800	7850
Quantité de poisson transformé (T)	127,35	150	151	152	453

Commentaire : Le PDI-BS a prévu de transformer **10 ha** de la zone d'emprunt en étangs piscicoles au cours de la première année du Contrat-plan (2017).

Annexe 10 : Objectifs de renforcement des capacités des producteurs et de transfert des compétences

Activités	Rappel 2015/2016	Objectifs du Contrat-plan			
		2017	2018	2019	Total
A. Dans le cadre du transfert					
1. <i>Transfert des AV et Organisations Socioprofessionnelles en sociétés coopératives</i> suivant l’acte uniforme de l’OHADA (nombre)	02	05	05	05	15
3. <i>Commercialisation des produits</i> (nombre de groupement)	04	02	02	-	04
4. <i>Vulgarisation agricole</i> (nombre groupe) • Production et distribution de semences • Observation et relevés pluviométriques (nombre de producteurs releveurs)	03	04	04	04	04
	20	20	10	05	35
B. Dans le cadre du renforcement des capacités					
5. <i>Comités semenciers</i> (nombre de séances d’animation)	05	04	04	04	12
6. <i>Transformation et valorisation des produits par les groupements et les comités</i> : Animation sur les techniques de transformation et de valorisation des produits (nombre de séances d’animation)	05	10	10	10	30
7. <i>Activités génératrices de revenus</i> (nombre de séances d’animation)	20	10	10	05	25

Commentaire : Toutes les AV ont été érigées en sociétés coopération depuis l'entrée en vigueur de la loi 01/076 au 18 Juillet 2001. Aujourd'hui il s'agit de régulariser ces coopératives conformément au dispositif de l'acte uniforme de l'OHADA entrée en vigueur en 2013.

Annexe 11 : Objectif de création et de suivi des groupements de femmes et des jeunes.

Indicateurs	Rappel 2015/2016	Objectifs du Contrat-plan			
		2017	2018	2019	Total
1°) Création de groupements (nombre comités)					
1-1. Petit élevage*	-	02	02	-	04
1-2. Pisciculture*	-	02	02	-	04
1-3. Périmètres maraîchers (existant 25)	-	03	03	03	09
1.4. Machinisme agricole	-	03	00	00	03
1.5. Transformation des produits Agricoles	-	02	02	00	04
2°) Suivi et Animation des groupements fonctionnels (nombre séances d’animation)					
2-1. Petits élevages*	0	12	12	12	36
2-2. Pisciculture*	0	12	12	12	36
2.3. Machinisme agricole	0	12	12	12	36
2.4. Transformation des produits Agricoles	0	12	12	12	36
2-5. Maraîchage	0	30	30	30	90
2-6. Gestion Plates formes multifonctionnelles et moulins	0	03	03	03	09
2.5. IEC /MGF-VIH-SIDA*	0	12	12	12	36

* Les activités prévues dans le cadre du PRESA-DCI.

Annexe 12 : Objectifs en matière des travaux d'aménagement et de génie civil

Désignation	Objectifs du Contrat-plan			
	2017	2018	2019	Total
I. Aménagement Agricole				
☐ Travaux d'aménagement en maîtrise totale de l'eau de 03 plaines (ha)	176	1470	957	2603
☐ Aménagement des périmètres maraîchers (ha)	03	03	03	09
☐ Actualisation des études de 03 plaines (ha)	1470	957	-	2427
☐ Construction de seuil Kourouba et ses voies d'accès (nombre)	01	-	-	01
II. Entretien du réseau hydraulique				
Canaux primaires (ml)	23082	23082	25028	25028
Canaux secondaires (ml)	34624	34624	37542	37542
Canaux tertiaires (ml)	109947	10994 7	119214	11921 4
Drains primaires et fossés (ml)	42644	42644	46238	46238
Drains secondaires (ml)	28067	28067	30433	30433
Drains tertiaires (ml)	94613	94613	102588	10258 8
Digues (ml)	37318	37318	40463	40463
III. Construction des pistes, magasins de stockage et autres infrastructures				
Installation des forages productifs (Nombre)	04	-	-	04
Construction de Piste rurale : Yanfolila-Torakoro (km)	-	30	-	30
Réparation et renforcement de 68 km de pistes (PDI-BS)	68	-	-	68
Construction de 02 magasins	02	-	-	02
Construction de 02 marchés ruraux	02	-	-	02
Construction et équipement de centres d'alphabétisation fonctionnelle dont 03 par le PDI-BS (Nombre)	05	-	-	05
Construction de centres polyvalents	02	-	-	02
Construction d'atelier de machinisme Agricole	02	01	-	03
Construction des ateliers de transformation des produits agroalimentaires.	02	02	-	04
Construction de bâtiments pour le petit élevage.	02	02	-	04

Commentaires : Il sera procédé à l'aménagement d'un hectare par an de périmètre maraîcher par zone. Toutes les réalisations concernant le point III sont prévues dans le cadre du projet PRESA-DCI et le PDI-BS. Concernant l'entretien du réseau hydraulique, la situation concerne les périmètres irrigués existants pour les années 2017 et 2018. Les travaux d'aménagement des nouveaux périmètres débiteront en 2017. L'entretien de leur réseau ne pourra avoir lieu qu'après la première saison d'exploitation. C'est jusqu'à la troisième et dernière année du contrat-plan que l'effectivité du réseau sera entretenu, car cela trouvera que les nouveaux périmètres sont en pleine exploitation au même titre que les périmètres existants.

Annexe 13 : Objectifs pour la protection de l'environnement

Activités	Rappel Réalisé. 2015/016	Objectifs du Contrat-plan			
		2017/2018	2018/2019	2019/2020	Total
1- Suivi des pépiniéristes formés et équipés (Nombre)	08	15	15	15	15
2 -Production de plants en pépinière par les pépiniéristes et l'ODRS (Nombre)	17 500	35 000	30 000	30 000	95 000
3. Utilisation des plants :					
3-1 Plantations individuelles (ha)	15	15	15	15	45
3-2 Bosquets villageois (ha)	15	10	10	10	30
3 -3 Haies vives (ml)	3 000	3 200	3 500	5 000	11 700
3-4 Brises vents (ml)	-	2 500	3 000	4 000	9 500
3.5. Plantation de vergers (ha)	30	50	60	60	170
5. Techniques de CES-DRS					
4-1. Protection biologique des ouvrage (ha)	-	113	118	119	350
4-2. Récupération de terres dégradées (glacis) par les techniques appropriées (ha)	02	04	04	04	12
6. Contrôle qualité de l'eau du lac des forages et des puits (nombre de prélèvement)	08	08	08	08	24
7. Contrôle des gîtes larvaires de similies	12	12	12	12	36
8. Contrôle de la salubrité des ports de pêche (nombre de contrôle)	16	16	16	16	48
9. Suivi des ruches améliorées	25	40	50	60	150
10. Analyse physico-chimiques des sols (nombre d'analyse)	-	01	-	-	01
11. Etude sur l'état des lieux des plantations en zone ODRS (nombre d'études)	-	01	-	-	01
12. Etude sur la rentabilité des filières Karité et Néré (nombre d'études)	-	-	01	-	
13. Missions de sensibilisation pour la sauvegarde de l'environnement (nombre)	-	03	03	03	09

Commentaire : Le PDI-BS a prévu le comblement et la végétalisation de **30ha** de zones d'emprunts. Par ailleurs il se propose de protéger 05 chenaux d'amenée des stations d'exhaure contre l'érosion. Aussi, il a prévu la restauration des zones qui ont été dénudées par les coupes abusives par différentes causes (surexploitation, incendie de forêt, surpâturage, ...) par le reboisement de **90ha** en raison de **30ha** par année.

Annexe 14 : Objectifs en équipements, en matériels et en intrants agricoles

Indicateurs	Rappel 2015/2016	Objectifs du Contrat-plan			
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	Total
Charrues (Nombre)	-	200	210	221	631
Herses (Nombre)	-	130	137	143	410
Charrettes (Nombre)	-	180	189	198	567
Tracteurs (Nombre)	-	55	58	61	173
Repiqueuses de riz (Nombre)	-	3	3	3	9
Motoculteurs (Nombre)	-	410	431	452	1293
Semoirs (Nombre)	-	100	105	110	315
Décortiqueuses de riz (Nombre)	-	40	42	44	126
Batteuses (Nombre)	-	90	95	99	284
Motopompes/accessoires (Nombre)	-	60	63	66	189
Moulins (Nombre)		15	16	17	47
Ruches améliorée (Nombre)	25	40	50	60	150
Phosphate d'ammoniac (Tonne)	-	0	0	0	
Urée (Tonne)	-	2756	2826	3271	8853
Complexe céréale (Tonne)	-	2087	2143	2574	6802
Phosphate Naturel de Tilemsi (Tonne)	-	356	373	502	1231
Semences riz (Tonne)	-	112	112	150	374
Semences maïs hybride (Tonne)	-	12	12	12	35
Herbicides (Litres)	-	36130	37023	44663	117816
Insecticides (Litres)	-	4955	5046	7000	17001
Fongicides (Tonne)	-	2,5	3	3	8

Annexe 15: Objectifs en recettes propres.

N°	Désignation	Prévision (en million de FCFA)			Cumul
		2017	2018	2019	
01	Redevance Sélingué	70	70	70	210
02	Redevance Maninkoura	40	40	40	120
03	Redevance nouveaux périmètres				
3.1	Kotouba	0	11.718	11.718	23.436
3.2	Extension Zone de Sélingué	0	3.5	3.5	7
	Sous-total redevances	110	125.218	125.218	360.436
04	Location magasins	11.400	11.400	11.400	34.200
	Sous-total des ventes diverses	11.400	11.400	11.400	34.200
05	Remboursement prêts motoculteurs	1.5	1.5	1.5	4.5
	Sous-total remboursement des prêts	1.5	1.5	1.5	4.5
	TOTAL GENERAL	122.9	138.118	138.118	399.136

Commentaires : Les objectifs de recettes propres qui s'élèvent en moyenne à **cent trente-huit millions (138 000) Francs CFA** proviennent essentiellement des redevances eau, des ventes diverses et du remboursement des prêts motoculteurs.

Nous constatons également une diminution de 45% qui est dû à la conversion des parcelles de banane en maïs et la révision du taux de redevance de la banane. Le non-respect de la convention établie entre ODRS et la Ferme Piscicole de Boubacar Diallo.

Annexe 16: Dépenses du personnel, fonctionnement et d'investissement 2017-2018-2019

N°	Désignation	Prévision en millions de francs CFA			Cumul
		2017	2018	2019	
1	Dépenses de fonctionnement	267,100	269,000	272,000	808,100
2	Salaires et accessoires	227,000	227,000	228,000	682,000
3	Electricité-Eau-Téléphone	170,000	172,000	175,000	517,000
4	Investissement	728,800	747,118	767,118	2243,036
5	Etudes et Recherches	95,000	100,000	105,000	300,000
	Total ODRS	1487,900	1515,118	1547,118	4550,136

Commentaire : Nous constatons sur le tableau une augmentation de 14,31 % par rapport au contrat plan 2014-2016 lié à la hausse des dépenses de fonctionnement (37,12%), des études et recherche (42,85%).

Annexe 17: Budget National (Dépenses 2017)

N°	DESIGNATION	Montant Total (en million de FCFA)	BUDGET NATIONAL		FONDS PROPRES
			Budget ordinaire	BSI	
1	Dépense en fonctionnement	267,100	224,000	0,000	43,100
2	Salaires et accessoires	227,000	200,000	0,000	27,000
3	Electricité-Eau-Téléphone	170,000	170,000	0,000	0,000
4	Investissement	728,800	126,000	550,000	52,800
5	Etudes et Recherches	95,000	95,000	0,000	0,000
	TOTAL GENERAL	1487,900	815,000	550,000	122,900

Annexe 18 : Budget National (Dépenses 2018)

N°	DESIGNATION	Montant Total (en million de FCFA)	BUDGET NATIONAL		FONDS PROPRES
			Budget ordinaire	BSI	
1	Dépense en fonctionnement	269,000	224,000	0,000	45,000
2	Salaires et accessoires	227,000	200,000	0,000	27,000
3	Electricité-Eau-Téléphone	172,000	170,000	0,000	2,000
4	Investissement	747,118	126,000	550,000	71,118
5	Etudes et Recherches	100,000	95,000	0,000	5,000
	TOTAL GENERAL	1515,118	815,000	550,000	150,118

Annexe 19 : Budget National (Dépenses 2019)

N°	DESIGNATION	Montant Total (en million de FCFA)	BUDGET NATIONAL		FONDS PROPRES
			Budget ordinaire	BSI	
1	Dépense en fonctionnement	272,000	224,000	0,000	48,000
2	Salaires et accessoires	228,000	200,000	0,000	28,000
3	Electricité-Eau-Téléphone	175,000	170,000	0,000	5,000
4	Investissement	767,118	126,000	550,000	91,118
5	Etudes et Recherches	105,000	95,000	0,000	10,000
	TOTAL GENERAL	1547,118	815,000	550,000	182,118

Annexe 20 : Besoin de financement des activités du contrat plan 2017-2019 (en millions de FCFA)

DESIGNATIONS	EXERCICES			TOTAL CONTRAT PLAN	OBSERVATIONS
	2017	2018	2019		
1. Dotation budgétaire de l'Etat					
1.1 Dépenses de fonctionnement	267,100	269,000	272,000	808,100	Les sources de financement sont : le Budget National (Budget Ordinaire et Budget Spécial d'Investissement) et les Fonds Propres
1.2 Salaires et accessoires	227,000	227,000	228,000	682,000	
1.3 Electricité-Eau-Téléphone	170,000	172,000	175,000	517,000	
1.4 Investissement	728,800	747,118	767,118	2243,036	
1.5 Etudes et Recherches	95,000	100,000	105,000	300,000	
Total 1 (dotation budgétaire de l'Etat)	1487,900	1515,118	1547,118	4550,136	
2. Investissements					
2.1 Etudes d'actualisation des plaines					
Fanzan (606ha)	151,50			151,500	Financement à rechercher
Yanfolila-Ouest (957 ha)		239,25		239,250	
Ourou-Ourou (864)	216,00			216,000	
Sous total 2.1 (Etudes d'actualisation des plaines)	367,50	239,25	0,00	606,75	
2.2 Aménagement					
2.2.1 Piste rurale Yanfolila -Torakoro (30km)		2 700		2700,000	Financement à rechercher
Sous total 2.2.1 (aménagement piste)	0,00	2700,00	0,00	2700,000	
2.2.2 Plaines					
Yanfolila ouest			6699	6699,000	Financement à rechercher
Fanzan		4242		4242,000	
Ourou-Ourou		6048		6048,000	
Tagan	210			210,000	
Périmètres maraîchers	72	72	72	216,000	
Kotouba (126ha)					Pour Mémoire (Financement acquis)
Extension Sélingué (50ha)					
Sous total 2.2.2 (aménagement des plaines)	282	10362	6771	17 415,00	
Sous total 2.2 (Aménagement)	282,00	13062,00	6771,00	20 115,00	
Total 2 (Investissement)	649,50	13 301,25	6 771,00	20 721,75	
TOTAL Besoin de financement du contrat plan	2 137,400	14 816,368	8 318,118	25 271,89	

La part de la dotation budgétaire pour la durée du Contrat-Plan est **4 550 136 000 F CFA** soit 18%. Le gap à rechercher se chiffre à **20 721754 000 F CFA** (soit 82%) pour la réalisation des études et l'aménagement des plaines.

De nos jours, l'aménagement des plaines en périmètres irrigués sous condition de maîtrise totale de l'eau est une priorité pour l'ODRS et ses Partenaires à cause de l'insuffisance de terres aménagées (seuls 2 périmètres en maîtrise totale de l'eau sont exploités avec une superficie nette de 2294 ha) et de l'accroissement très rapide de la population au rythme de 3,6%/an (200 000habitants en 2016).

En vue d'accélérer la mise en valeur du potentiel agricole de cette zone, l'ODRS et ses Partenaires comptent mobiliser pour la période de ce Contrat-plan les investissements à travers le partenariat public-privé.

Annexe 21 : Cadre logique simplifié de mise en œuvre des engagements opérationnels des parties prenantes du contrat-plan (voir les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 qui suivent).

Tableau 1 : Objectif spécifique n°1 : Renforcer les capacités afin d'avoir des acteurs publics et professionnels disposant des ressources humaines, matérielles et financières leur permettant d'assurer l'ensemble de leurs activités et de relever les défis de développement du secteur Agricole dans la zone d'intervention de l'ODRS.

ENGAGEMENTS	ACTIVITES	INDICATEURS		SOURCE DE VÉRIFICATION
		ENONCE	VALEUR CIBLE	
1.1.ENGAGEMENTS DE L’ODRS				
1.1.1. Mettre en place un cadre de concertation avec les services techniques régionaux, les ONG et autres partenaires au développement intervenant dans sa zone d’intervention afin d’harmoniser la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs.	-Réunions avec certains partenaires pour la mise en place d’un cadre de concertation - Signature de documents cadres (Conventions, Contrats ou Protocoles).	-Nombre de réunions tenues. -Nombre de documents cadres.	02 03	-Procès-verbaux/Comptes rendus de réunions. - Documents cadres signés.
1.1.2. Former les producteurs et les productrices en alphabétisation fonctionnelle en vue de produire un nombre suffisant de néo-alphabètes susceptibles d’assurer le transfert des compétences.	- Diagnostic du fonctionnement des centres d’alphabétisation ; - Formation des animateurs de centres d’alphabétisation. ; - Tenue régulière des sessions d’alphabétisation - Evaluation périodique des centres d’alphabétisation fonctionnels ;	-Nombre de centres fonctionnels. -Nombre d’animateurs formés. -Nombre d’auditeurs réguliers. - Nombre de néo alphabètes formés.	10 20 (dont 8 femmes) 315 (dont 164 femmes) 111 (dont 58 femmes).	-Rapports de suivi et d’évaluation des centres d’alphabétisation.
1.1.3. Former les producteurs sur les techniques innovantes pour satisfaire les objectifs de production, de productivité et de gestion durable de l’environnement	- Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation ; - suivi et évaluation de la mise en œuvre des programmes de formation.	-Nombre de producteurs formés.	1578	-Rapports d’évaluation des formations dispensées.

[Tapez un texte]

1.1.4. Elaborer et mettre en œuvre, de concert avec les producteurs et les institutions de crédit agricole, des stratégies adéquates d'apurement des arriérés de crédits afin d'améliorer l'accès des organisations paysannes au crédit bancaire.	- Réunions de concertation avec les institutions de crédit et de micro-finance ; - Elaboration des stratégies assorties de plans d'actions d'apurement des dettes dans la zone ODRS.	-Nombre de réunions tenues. -Nombre document stratégique	01 01	-P.V de réunions. -Document de stratégie mis en place
1.1.5. Assister les producteurs en matière d'accès au financement de leurs activités Agricoles à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture.	-Réunions d'information et de sensibilisation relatives au FNAA ; -Appuis aux producteurs en matière d'élaboration et de suivi des dossiers de financement.	-Nombre de réunions tenues ou d'émissions à travers les médias. -Nombre de projets Agricoles éligibles soumis au financement du FNAA	06 05	-PV de réunions/ Factures des médias pour la réalisation des émissions. -Documents des projets soumis au FNAA.
1.1.6. Dynamiser les organisations de producteurs Agricoles dans la gestion des activités qui leur ont été transférées, notamment la multiplication des semences sélectionnées, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, l'approvisionnement en intrants et équipements agricoles, etc.	- Elaboration du programme de formation et de suivi dans les domaines suivants: • Transfert des AV et Organisations socioprofessionnelles en sociétés coopératives. • Appui à la mise en place des groupements pour la commercialisation des produits Agricoles. • Appui à la mise en place des groupes de Producteurs et de distribution de semences améliorées. • Formation des néo alphabètes pour l'observation et les relevés pluviométriques. • Animation des Comités semenciers.	-Nombre de sociétés coopératives créées. -Nombre de groupement mis en place. -Nombre de groupes semenciers créés. -Nombre de néo alphabètes releveurs -Nombre de séances.	15 06 04 35 12	-Programmes annuels d'activités de l'ODRS -Rapports d'activités de suivi des organisations de producteurs.

	• Animation des groupements et des comités sur les techniques de transformation et de valorisation des produits. • Animation des groupements et des comités sur les activités génératrices de revenus.	-Nombre de séances. -Nombre de séances d'animation.	30 25	
1.1.7. Développer un cadre de partenariat avec les services techniques spécialisés en vue de promouvoir les filières avicole, apicole, piscicole et maraîchère.	- Réunion avec les services techniques pour la mise en place d'un cadre de partenariat ; - Tenue régulière des réunions de concertation	-Nombre de réunions tenues dans le cadre du partenariat.	03/an	-Procès-verbaux ou comptes rendus des réunions.
1.1.8. Assurer la formation des agents chargés de l'appui-conseil.	- Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation ; - Suivi et évaluation de la mise en œuvre des programmes de formation des agents.	-Nombre de sessions de formation. -Nombre d'agents formés.	13 92	-Rapports annuels d'activités de l'ODRS.
1.1.9. Susciter la création des groupements femmes et de jeunes puis assurer leur animation dans le cadre des activités génératrices de revenus dans les différentes filières Agricoles.	- Appui à la création des groupements et à la mise en place de leurs comités de gestion dans les domaines de : • Petit élevage • Pisciculture • Maraîchage • Transformation • Machinisme Agricole -Suivi et Animation des groupements fonctionnels dans les domaines suivants : • Petit élevage • Pisciculture • Maraîchage • Transformation • Machinisme Agricole	-Nombre de groupements créés. -Nombre de séances effectuées.	04 04 09 04 03 36 36 90 09 36 36	-Actes de création de groupements. -Rapports d'activités de l'ODRS. -PV de réception des sites maraîchers

	• Gestion Plates formes multifonctionnelles. • IEC /MGF-VIH-SIDA	Superficies aménagées.	36 36 09 ha	aménagés.
1.1.10. Développer le partenariat avec les projets ou ONG dans le cadre de la sensibilisation sur le VIH/SIDA, les MST et les MGF (Mutilations Génitales Féminines).	-Organisation de réunions avec les structures concernées pour la mise en place d'un cadre de partenariat (convention/protocoles).	-Nombre de Convention/Protocole signés.	02	-Procès-verbaux et/ou comptes rendus des réunions
1.1.11. Poursuivre l'appui aux communes rurales dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs Programmes de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC).	-Identification des besoins des communes en matière d'appui dans l'exécution de leurs PDSEC ; -Réalisation des appuis à la demande des communes rurales.	-Nombre de communes appuyés par l'ODRS.	05	-Rapports d'activités de l'ODRS
1.1.12. Renforcer le partenariat avec les collectivités décentralisées pour la mise en œuvre des projets et programmes concourant à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires dans sa zone d'intervention.	-Organisation de réunions avec les communes partageant le même espace que l'ODRS pour la mise en place d'un cadre de partenariat (convention/protocoles) ; - Organisation régulière des réunions de concertation afin d'harmoniser les interventions.	-Nombre de conventions ou protocoles d'accord mis en place.	05	-Procès-verbaux et/ou comptes rendus des réunions.
1.2. ENGAGEMENTS DE PRODUCTEURS				
1.2.1. Respecter scrupuleusement les statuts et règlements intérieurs des organisations paysannes afin d'optimiser le fonctionnement de celles-ci.	- Organisation de réunions internes d'explication et d'appropriation des statuts et règlements intérieurs.	-Nombre d'organisations respectant leurs propres statuts et règlements intérieurs	17 (2 existants et 15 autres à créer).	-Procès-verbaux et/ou comptes rendus des réunions des organisations.

1.2.2. Sensibiliser les organisations socio professionnelles paysannes et les producteurs pour les actions visant à renforcer leurs capacités organisationnelles et de gestion.	-Organisation de réunions d'information, de sensibilisation inter et intra organisations de producteurs.	-Taux de participation aux séances d'information et d'animation programmées.	95%	-Procès-verbaux et/ou comptes rendus des réunions des AV ou coopératives
1.2.3. Participer activement, de concert avec l'ODRS et les institutions de crédit agricole, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies adéquates d'apurement des dettes en vue d'améliorer l'accès des organisations paysannes au crédit bancaire.	- Organisation de réunions internes d'explication et de sensibilisation entre producteurs sur la situation et les opportunités de crédit ; - Participation aux actions d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies.	-Nombre de réunions tenues. -Document stratégique.	02 01	-Procès-verbaux des rencontres. -Document de stratégie
1.2.4. Réunir les conditions de leur accès au financement de leurs activités Agricoles à travers le Fonds National d'Appui à l'Agriculture	-Organisation de réunions internes d'information et de concertation relatives au FNAA. - Proposition de projets éligibles au FNAA.	-Nombre de réunions de sensibilisation tenues ; -Nombre de projets éligibles soumis au financement.	06 05	-Rapports annuels d'activités de l'ODRS
1.2.5. Contribuer à l'amélioration du niveau de recouvrement de la redevance eau.	-Organisation de réunions internes de sensibilisation ; -Participer au processus de recouvrement des redevances eau.	-Taux de recouvrement de la redevance eau.	100%	-Rapports annuels d'activités de l'ODRS.

1.2.6. Intégrer davantage les préoccupations spécifiques des femmes et des jeunes dans les différents projets de développement initiés à la base.	- Organisation de réunions internes de sensibilisation entre producteurs.	-Pourcentage de projets ayant pris en compte des préoccupations spécifiques des femmes et des jeunes.	50%	-Rapports d'exécution des projets.
1.2.7. Développer l'approche genre et équité dans la mise en place des instances dirigeantes en vue d'impliquer davantage les femmes et les jeunes dans la prise de décisions	-Organisation de réunions internes d'information et de sensibilisation entre producteurs en amont dans le cadre de la mise en place des instances de décision.	-Pourcentage de femmes et de jeunes siégeant dans les instances de décision des producteurs.	30%	-PV de mise en place des instances de décision

Tableau 2 : Objectif spécifique n°2 : Moderniser le monde Agricole et rural par la mobilisation des investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements) tout en assurant une mise en exploitation durable des terres arables, dans le respect des contraintes environnementales.

environnementales.

ENGAGEMENTS	ACTIVITES	INDICATEURS		SOURCE DE VÉRIFICATION
		ENONCE	VALEUR CIBLE	
2.1. ENGAGEMENTS DE L'ODRS				
2.1.1. Relire le cahier de charges et à en assurer la bonne application, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Agricole afin de garantir la sécurité foncière à tous les exploitants agricoles.	-Identification des problèmes dans l'application scrupuleuse du cahier de charges ; - Organisation d'un atelier de relecture du cahier de charges.	-Nombre de cahiers de charges relus	02	-Compte Rendu l'atelier. -Cahiers de charge réélis.
2.1.2. Procéder à la reconversion progressive des plaines en maîtrise totale de l'eau.	- Réalisation et/ ou actualisation les études relatives aux plaines ; - Réalisation des travaux d'aménagement en maîtrise totale de l'eau ; - Construction de seuil de Kourouba et ses voies d'accès.	-Nombre de plaines étudiées. - Superficie aménagée -Nombre de seuil construit	03 2603 ha 01	Rapports d'études -PV de réception des travaux d'aménagement

2.1.3. Respecter le quota d'attribution des terres aménagées par l'Etat aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables conformément aux dispositions de la LOA.	- Evaluer les besoins réels des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ; - Procéder à l'attribution des parcelles à ces différentes catégories en fonction des disponibilités de terres et des priorités.	- Taux des superficies aménagées attribuées aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.	15%	-Liste d'attribution des parcelles nouvellement aménagées.
2.1.4. Assurer l'entretien du réseau hydraulique notamment le réseau secondaire, au prorata du taux affecté à ce poste sur la redevance recouvrée (soit 68,5%).	- Evaluation périodique des besoins d'entretien du réseau primaire et secondaire ; - Planification des travaux d'entretien ; - Réalisation des travaux d'entretien	-Longueur de canaux primaires entretenue. -Longueur de canaux secondaires entretenue. -Longueur de drains primaires et de fossés entretenue. -Longueur de drains secondaires entretenue. -Longueur de digues entretenue.	25028 ml 37542 ml 46238 ml 30433 ml 40463 ml	-PV de réception des travaux d'entretien effectués.
2.1.5. Appuyer les producteurs à adhérer au programme Gouvernemental de mécanisation Agricole visant à rehausser le taux d'équipement de 40% à 60% à l'horizon 2020	-Sensibilisation des producteurs ; -Recensement des besoins ; -Transmission des besoins.	-Taux d'équipement des exploitations agricoles affiché en 2019.	60%	-Rapports d'activités de l'ODRS
2.2. ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS				
2.2.1. Les producteurs s'engagent, de concert avec l'ODRS et les autorités communales, à protéger les infrastructures hydrauliques et routières et à instaurer un droit de péage en contrepartie de leur usage,	- Réunions de concertation et de sensibilisation relatives à la sauvegarde des infrastructures ; - Organisation de réunions internes d'explication et d'information des usagers des infrastructures routières et d'irrigation ;	- Nombre de textes pris pour la mise en place des droits de péages.	01	-PV de réunions ; -Textes régissant le droit de péage.

afin de générer des ressources additionnelles dans le cadre de leur entretien.	- Elaboration des textes régissant la mise en place des droits de péages.			
2.2.2. Contribuer à la maintenance des infrastructures, la bonne gestion de l'eau d'irrigation et l'amélioration de la mise en valeur des terres	- Participer à la programmation, au suivi et à l'évaluation des travaux d'entretien des infrastructures, aux réunions de mise en eau ainsi qu'à l'évaluation des surfaces emblavées et des surfaces sinistrées.	-Taux de participation des producteurs : - à la programmation, au suivi et à l'évaluation des entretiens des infrastructures ; - aux réunions de mise en eau ; - à l'évaluation des surfaces emblavées et des surfaces sinistrées	50% 50% 50%	-Rapports d'entretien des infrastructures -Rapport d'activités ODRS
2.2.3. Participer à la relecture du cahier des charges ODRS / Attributaires de parcelles rizicoles et à observer scrupuleusement les clauses dudit cahier.	- Organisation de réunions interne d'explication et de sensibilisation entre producteurs ; - Participation à l'atelier de relecture du cahier de charges	-Taux de participation des producteurs à l'atelier de relecture du cahier de charges	100% des représentants paysans	-Rapport de l'atelier
2.3. ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT				
2.3.1.Appuyer l'ODRS dans la recherche de financement auprès des partenaires au développement dans le cadre de l'aménagement de certains périmètres et sites de bas-fonds en maîtrise totale de l'eau, de l'élaboration du schéma directeur de développement de la zone de l'ODRS et des nouveaux projets initiés pendant la durée du présent contrat plan	-Soumission des projets de l'ODRS lors des concertations bilatérales avec des bailleurs de fonds potentiels.	- Nombre de plaines bénéficiant de financements pour leur aménagement en maîtrise totale de l'eau. - Nombre de périmètres maraîchers bénéficiant de financement pour leur aménagement.	03 09	-Rapports annuels ODRS

		- Nombre de plaines dont l'actualisation des études est financée.	03	
2.3.2. Consolider l'autonomie de gestion de l'O.D.R.S conformément aux dispositions de la loi n°90-110 AN—RM du 18 Octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des E.P.A et à celles relatives à la loi n°96-042-AN-RM du 07 Août 1996 portant création de l'Office de Développement Rural de Sélingué.	-Tenue régulière des sessions du Conseil d'administration et du Comité de suivi des contrats Plan. -Suivi des recommandations issues des diverses sessions.	-Nombre de sessions du Conseil d'Administration -Nombre de sessions du Comité de suivi du contrat-plan	2/an 2/an	-PV des sessions.
2.3.3. Mettre à la disposition de l'ODRS, les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans le Contrat-Plan 2017-2019, (dépenses de matériels, d'équipements, de salaires des fonctionnaires, d'entretien du réseau hydraulique primaire, de construction et d'entretien des pistes rurales)	- Allocation régulière à l'ODRS des ressources financières indiquées dans le Contrat-plan. -Recrutement des agents et mise à disposition de l'ODRS de ses besoins en personnel tels que indiqués dans le contrat plan. -Réalisation du programme de construction et d'entretien des pistes rurales de la zone ODRS.	-Montant des appuis budgétaires alloués. -Nombre d'agents recrutés mis à la disposition de l'ODRS. -Longueur de piste construite.	4 550,136 millions FCFA dont 2 243,036 millions d'investissement. 23 30 kms.	-Rapports financiers annuels ODRS. -Situations d'affections de crédits budgétaires. -Actes administratifs d'affectation des agents à l'ODRS -Rapport d'exécution des travaux.

ENGAGEMENTS	ACTIVITES	INDICATEURS		SOURCE DE VÉRIFICATION
		ENONCE	VALEUR CIBLE	
Tableau 3 : Objectif spécifique n°3 : Augmenter la production et la productivité des différentes filières Agricoles afin de les rendre plus compétitives et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés intérieurs ou sous régionaux.				
3.1. ENGAGEMENTS DE L'ODRS				
3.1.1. Intensifier et diversifier la production Agricole en vue de contribuer significativement à la souveraineté alimentaire et d'accroître les revenus des producteurs	- Participation avec les structures de recherche, à la démonstration en milieu paysans des technologies d'intensification disponibles (techniques culturales, nouvelles espèces et variétés de cultures, etc.) ; - Formation des producteurs et productrices et larges diffusions des technologiques d'intensification disponibles à travers divers outils (information/sensibilisation, démonstration de résultats) ; - Evaluation des productions à travers l'EAC et d'autres méthodes.	-Taux d'augmentation des productions rizicoles en 2018/2019 -Taux d'augmentation des productions des cultures sèches en 2018/2019 -Excédents céréaliers au cours des 3 années du contrat-plan (<i>sur la base d'une population estimée à 190 655 habitants en 2017, 197 519 habitants en 2018 et 204 630 habitants en 2019</i>).	- riz : 57,2% - maïs ord: 62,7% - maïs hyb: 31% - mil : 19,6% - sorgho : 14% - arachides : 2,6% - sésame : 23% - banane : 28,6% -manioc : 1,5%. En riz marchand : 2017 = 3250T 2018 = 6468T 2019 = 9179T En céréales sèches: 2017 = 25305T 2018 = 25738T 2019 = 26173T	-Rapports d'activités de l'ODRS -Rapport d'évaluation du contrat plan -Rapport sur les résultats définitifs de l'EAC.
3.1.2. Sensibiliser les producteurs au respect du calendrier agricole et du tour d'eau en vue de tirer le meilleur profit des aménagements	- Organisation de réunions d'information et de sensibilisation - Suivi des opérations culturales et de l'irrigation	-Taux de producteurs respectant le calendrier agricole et le tour d'eau	95%	Rapports d'activités ODRS

3.2. ENGAGEMENTS DE PRODUCTEURS

3.2.1. Contribuer à l'amélioration des rendements des différentes productions végétales.	- Appliquer les itinéraires techniques conseillés par l'ODRS.	-Taux d'augmentation des rendements des cultures	Riz : 12,8% Maïs : 48,9% Mil : 30,95% Sorgho : 25% Arachides: 4,16% Niébé : 14,28% Sésame : 11,11% Banane : 11,10% Manioc : 15,6%.	-Rapports d'activités ODRS
--	---	--	--	----------------------------

ENGAGEMENTS	ACTIVITES	INDICATEURS		SOURCE DE VÉRIFICATION
		ENONCE	VALEUR CIBLE	

Tableau 4 : Objectif spécifique n°4 : Mettre à la disposition du secteur productif Agricole les techniques innovantes pour satisfaire les objectifs de Production, de Productivité et de Gestion durable de l'environnement et aussi de permettre à l'ensemble des acteurs du secteur d'accéder aux niveaux de compétence requis pour remplir leurs missions de service public ou de gérer durablement leurs exploitations Agricoles.

4.1. ENGAGEMENTS DE L'ODRS

4.1.1. Introduire de nouvelles variétés performantes adaptées au changement climatique	-Participation avec les structures de recherche, à l'identification des variétés à introduire ; -Participation à la planification, la mise en place et au suivi des essais et tests variétaux en milieu paysan ; -Mener des démonstrations visant à diffuser largement les nouvelles variétés adaptées au changement climatique.	-Nombre de variétés adaptées au changement climatiques introduites.	03	Rapports annuels ODRS
4.1.2. Appuyer les populations de sa zone d'intervention dans la poursuite des actions de protection de l'environnement, notamment la conservation, la restauration et le maintien de la fertilité des sols, les diverses actions de reboisement (production de plants, bosquets villageois, haies vives, brises vent, vergers)	- Appuis nécessaires aux populations pour la planification, la réalisation et le suivi des actions à mener en matière de protection de l'environnement.	-Nombre de jeunes plants produits -Superficies en plantations individuelles -Superficie de bosquets villageois -Longueur de haie vive -Longueur brise vent	95 000 45 ha 30 ha 11 700 ml 9500 ml	Rapports annuels ODRS

	- protection biologique des ouvrages	-Superficie de vergers implantés. -Superficies reboisées (ha)	170 ha 350	
4.1.3. Récupérer les terres dégradées (glacis) par les techniques appropriées (ha)	-Appui aux producteurs dans la récupération de leurs terres dégradées.	-Superficies de terres dégradées récupérées.	12 ha	Rapports annuels ODRS
4.1.4. Contrôler qualité de l'eau du lac de retenue d'eau, des forages et des puits.	-Prélèvement d'échantillons d'eau du lac de retenue, des forages et des puits. -Analyse des échantillons au laboratoire et interprétation des résultats	-Nombre de prélèvements et d'analyses effectués sur : - les eaux du lac - les eaux de forage - les eaux des puits	24 24 24	Rapports d'analyse des eaux
4.1.5. Contrôler les gîtes larvaires de simules.	- Identification des gîtes larvaires ; - traitement des gîtes larvaires	-Nombre de gîtes larvaires traités	36	Rapports annuels ODRS
4.1.6. Contrôler la salubrité des ports de pêche.	- Inspections périodiques des ports de pêche ;	-Nombre de missions d'inspection.	48	
4.1.7. Faire des analyses physico-chimiques des sols dans la zone ODRS.	-Prélèvement d'échantillons de sols. -Analyse des échantillons au laboratoire et interprétation des résultats	-Nombre d'analyses de sol à effectuer.	01	Rapports d'analyse des sols
4.1.8. Faire l'état des lieux des plantations fruitières et forestières en zone ODRS.	- Recensement des plantations suivant leurs typologies ; - Evaluation de leur état (entretien, végétation, etc.)	-Nombre d'études à réaliser	01	Rapports d'étude et Rapports annuels de l'ODRS.
4.1.9. Sensibiliser les populations de sa zone d'intervention sur la nécessité de sauvegarder l'environnement.	- Missions de sensibilisation à entreprendre dans tous les villages de la zone de couverture de l'ODRS.	-Nombre de missions effectuées pour la sensibilisation sur la sauvegarde de l'environnement.	09	Rapports annuels ODRS.

4.2. ENGAGEMENTS DE PRODUCTEURS

4.2.1. Contribuer à la sauvegarde de l'environnement, notamment par l'utilisation accrue de la fumure organique dans les systèmes de culture, la réduction de la pollution des eaux, la meilleure gestion des déchets de toutes nature et la lutte contre les feux de brousse.	- Fabrication et utilisation accrue du compost ou autres formes de fumure organique ;	-Pourcentage de surfaces recevant la fumure organique	25%	Rapports annuels ODRS
	- appui à l'information et la sensibilisation des populations sur les méfaits de la pollution des eaux et la mauvaise gestion des déchets;	- Nombre de cas de feux de brousse	05	Rapports des analyses des eaux du lac
		- Taux de pollution des eaux du lac	10%	

ENGAGEMENTS	ACTIVITES	INDICATEURS		SOURCE DE VÉRIFICATION
		ENONCE	VALEUR CIBLE	

Objectif spécifique n°5 : Assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations de la zone d'intervention de l'ODRS et aussi de contribuer à celle du reste du pays.

5.1. ENGAGEMENTS DE L'ODRS

5.1.1. Intensifier et diversifier la production Agricole en vue de contribuer significativement à la souveraineté alimentaire et d'accroître les revenus des producteurs	- Participation avec les structures de recherche, à la démonstration en milieu paysans des technologies d'intensification disponibles (techniques culturales, nouvelles espèces et variétés de cultures, etc.) ; - Large diffusion des innovations à travers divers outils (information/sensibilisation, démonstration de résultats) - Suivi de l'adoption des innovations par les producteurs.	-Taux d'augmentation des productions rizicoles en 2018/2019 -Taux d'augmentation des productions des cultures sèches en 2018/2019 -Excédents céréaliers au cours des 3 années du contrat-plan.	Riz : 57,2% Maïs: 62,7% Mil : 19,6% Sorgho : 14% Arachides:2,6% Sésame : 23% Banane: 28,6% Manioc : 1,5%. <u>Riz marchand</u> 2017 : 3250T ; 2018 : 6468T 2019 : 9179T <u>céréales sèches</u> 2017 : 25305T 2018 : 25738T 2019 : 26173T	-Rapports d'activités ODRS
--	---	--	---	----------------------------

5.1.2. Introduire de nouvelles variétés performantes adaptées au changement climatique	- Participation à la planification, la mise en place et au suivi des essais et tests variétaux en milieu paysan ; - Large diffusion des nouvelles variétés adaptées au changement climatique.	-Nombre de variétés introduites et adoptées face au changement climatique.	03	-Rapports annuels ODRS
5.1.3. Appuyer les producteurs dans le cadre du programme de mécanisation Agricole afin de rehausser le taux d'équipement de 40% à 60%.	-Sensibilisation des producteurs ; -Recensement des besoins ; -Transmission des besoins.	-Taux d'équipement des exploitations agricoles en 2019.	60%	-Rapports d'activités de l'ODRS
5.2. ENGAGEMENTS DE PRODUCTEURS				
5.2.1. Contribuer à l'amélioration des rendements des différentes productions végétales	-Appliquer les itinéraires techniques conseillés par l'ODRS.	-Taux d'augmentation des rendements des principales cultures.	Riz : 12,8% Maïs : 48,9% Mil : 30,95% Sorgho : 25% Arachides: 4% Niébé : 14,28% Sésame : 11% Banane : 11% Manioc : 16%	-Rapports d'activités ODRS.